



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Velette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du samedi 10 novembre 1792.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Vienne, ce 24 octobre.* Lorsque le jeune prince de Ligne, tué dernièrement en France, fut blessé au pied au siège d'Ismail, un sergent-major russe, nommé Rosenberg, Livonien de naissance, le porta plus de mille pas sur son dos à l'hôpital le plus proche, pour lui faire administrer les secours nécessaires. Le prince reconnoissant, lui procura son congé de l'impératrice, le prit avec lui & le présenta à son père, avec prière de l'employer dans son régiment. Le vieux prince y consentit avec plaisir, donna une lieutenance au brave Livonien, & le jeune prince y ajouta 100 ducats pour l'équiper. Le lieutenant Rosenberg ayant appris la mort du jeune prince, est venu en poste pour consoler son bienfaiteur sur la perte d'un fils chéri. Ses larmes exprimoient la sincérité de son affliction.

*De Bâle, ce 25 octobre.* Aujourd'hui, dans la matinée, au moment que le conseil de ville étoit assemblé, pour délibérer sur le séjour des troupes

françaises près de Genève, vint une lettre du conseil de cette dernière ville, qui annonçoit que toutes les troupes, tant bernoises, que zuricoises & françaises, se retireroient, le premier de décembre, à dix lieues du territoire de la République de Genève.

Il se forme à Bâle, un club de jeunes amis de la liberté & de l'égalité, qui s'accroît de jour en jour.

Le marggraviat est infesté d'une bande de brigands, qui font courir les plus grands risques aux voyageurs. Ce sont des brigands à la vérité enrégimentés, mais qu'on est obligé d'enchaîner pendant la nuit, pour les empêcher d'exercer leur métier. Jugez delà de quelles troupes l'empereur se sert pour combattre des ennemis aussi généreux que les Français.

Depuis les 10 août les choses ont bien changé en Suisse, & le nombre des partisans de la révolution française y augmente tous les jours. Beaucoup de gens ont été désabusés de leurs erreurs. Les Gardes-Suisses revenus dans leur patrie en

plus grand nombre qu'on ne pouvoit l'espérer d'après les récits exagérés du massacre, ont presque tous accusés leurs officiers de trahison. Dans le canton de Berne tout foudrille de soldats des régimens liceciés. Ils peuvent, suivant une affiche publique qu'on voit à Berne, entrer dans le régiment de Watteville, ci-devant Ernest; mais la plupart préfèrent de retourner en France, où ils étoient bien.

On a débité que les émigrés avoient offert trois millions au général Montefquion, s'il attaquoit la Suisse. C'étoit pour se venger des Bernois qui leur avoient promis, dirent-ils, de prendre part à la grande coalition; mais que le général a rejeté cette proposition.

F R A N C E.

*De Valenciennes.* Vous connoissez l'affaire de Bouffu; mais ce n'est pas tout: c'est la fumée d'où va sortir le feu. Attendez incessamment de grandes nouvelles.

*Du général Wimpfen.*

« J'avois reçu ordre du ministre de la guerre d'aller prendre le commandement des troupes de la ci-devant Normandie; mais la garnison & la ville envoyèrent des députés pour que je fusse conféré jusqu'à ce qu'il ne s'agit plus d'ennemis. Lebrun m'écrivit en conséquence de rester à Thionville. Depuis la levée du siège & avant de me rendre à ma destination, j'ai été jaloux de mettre la place dans le même état de défense, & meilleur si je le pouvois, que celui où je l'avois portée. Kellermann vient enfin de m'autoriser à partir, & je suis remplacé par trois généraux de son avant-garde, qui est cantonnée autour de la ville. Que l'assemblée s'occupe donc au plus vite du réquipement & des réparations; car ces bons & braves soldats sont dans un tel dénuement que si l'on n'y pourvoit incessamment, depuis A jusqu'à X, il n'en existera plus au printemps. J'ai besoin du repos, je ne suis plus capable d'agir que pour quelque chose de grand; par exemple, d'aller à Constantinople prouver au grand-turc & à toute la turquerie qu'il est de son intérêt de s'allier à la Prusse & à nous. Je ne me donne pas pour un Alexandre; mais, s'il me livre le commandement des *Sans-Culottes* contre la Russie & l'empereur, & si je n'en viens pas à bout, je veux que le diable m'emporte!...

*Paris. — Lettre du ministre de l'intérieur au conseil général, le 7 novembre 1792, l'an premier de la République.*

Citoyens, j'ai l'honneur de vous adresser copie d'une lettre que j'ai reçue du commissaire Drouet, du comité de sûreté générale; elle contient des observations sur des demandes que le roi & sa famille lui ont faites dans une mission qu'il a remplie au Temple le premier de ce mois. Je ne doate pas que vous ne preniez la lettre du commissaire Drouet dans la juste considération qu'elle m'a paru mériter.

Signé, ROLAND.

*Copie de la lettre du citoyen DROUET, commissaire du comité de sûreté générale, au ministre de l'intérieur.*

CITOYEN MINISTRE,

« Le comité de sûreté générale, voulant s'affurer de la manière dont le ci-devant roi étoit gardé à la tour du Temple, a nommé des commissaires, pris dans son sein, qui se sont transportés au Temple le premier du présent mois.

D'après les différentes questions faites par lesdits commissaires aux prisonniers, sur leur situation & leurs réponses, il résulte qu'ils n'ont rien à désirer du côté de la nourriture & du logement; ils demandent seulement que la quantité des dépenses qu'ils peuvent faire pour eux soit fixée, afin qu'ils ne s'étendent pas au-delà de cette latitude.

Ils demandent qu'on leur donne un médecin & un apoticaire qui connoissent leur tempérament, qui puissent leur administrer des remèdes qui leur soient propres.

Ils demandent qu'on leur fasse un fond de deux mille livres pour leurs petites dépenses journalières.

Ils demandent également qu'on leur fasse parvenir des meubles, du linge à leur usage qui doivent être au Garde-Meuble.

Comme vous êtes chargés de l'administration des fonds destinés à l'entretien du ci-devant roi, j'ai l'honneur de vous soumettre ces différentes demandes avec l'avis des commissaires sur la demande d'un fonds de 2000 livres; ils pensent qu'on ne doit mettre aucune somme à la disposition des prisonniers, mais confiez cette somme de 2000 liv., si vous jugez à propos de la délivrer, au citoyen Mathey, chargé de l'administration du Temple, qui fournira en détail les petites dépenses des prisonniers, sur les bons du conseil de la garde du Temple.»

Après une courte discussion, le conseil-général est passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que rien ne manque aux dérenus; & que le comité pourvoit tous leurs besoins.

§. *Fin de la proclamation aux Citoyens soldats.*

Ah ! sans doute, cette vie toute héroïque que vous menez depuis que vous êtes sous les armes, ces mouvemens d'un camp toujours prêt à marcher à un grand succès ou à une grande action, la vue constante de ces drapeaux déployés sur les routes qui vous mènent à des victoires, sans doute ces impressions profondes ont dû vous attacher au genre de vie qui vous les a données : si ces mouvemens s'arrétoient pour vous, si tous ces objets n'étoient plus présens à vos yeux, si chaque jour ne pouvoit plus vous amener un nouveau triomphe, l'éclat de votre vie vous paroîtroit effacé; vous croiriez qu'on vous a fait descendre du char de la gloire.

Soldats, si la guerre étoit suspendue dans les rigueurs de l'hiver, au retour du printemps il faudroit la recommencer; mais en ne laissant aucun relâche à nos ennemis, quand le printemps arrivera, une paix universelle sera sollicitée par eux, & pourra leur être accordée par les représentans de la République française. Vous rentrerez triomphans dans vos foyers, lorsque la nature elle-même fera dans l'éclat & dans la joie de la renaissance : les fleurs, dont la terre sera patée, seront destinées à former vos couronnes, & le parfum dont leurs émanations rempliront les airs, sera l'encens que la nature elle-même prodiguera dans la fête qui célébrera vos victoires.

Signés, ROLAND, GLAVIERE, MONGE, LEBRUN, GARAT, PACHE.

Par le conseil, GROUVELLE, secrétaire.

§. *Traité entre la République de France & celle de Genève, signé le 2 novembre 1792.*

Le conseil de la République de Genève, ayant au moment de l'entrée des troupes françaises en Savoie, autorisés les syndics & conseil, à requérir des louables cantons de Zurich & de Berne, d'envoyer à Genève un secours de seize cens hommes, pour préserver cette ville de toute entreprise des puissances belligérantes; ces troupes y furent introduites le 30 septembre.

« L'évènement de la guerre ayant amené la dispersion des troupes Sardes & l'évacuation en-

tière de la Savoie, le gouvernement de la République française envisagea la demande d'un tel secours, au moment où l'armée française seule environnoit Genève, comme l'effet d'une méfiance injurieuse; le résident de France fit sur cette demande les observations que ses instructions lui dictèrent, requit expressément la sortie du secours Suisse, & renouvela au surplus l'engagement de maintenir la liberté entière & l'indépendance de l'état & de la ville de Genève, conformément à tous les traités, & d'après les principes solennellement proclamés par la nation française, de renoncer à toute conquête & de respecter les droits de tous les peuples.

Les syndics & conseil de Genève, retenus par leurs premières alarmes, & jugeant que la sûreté de la République ne leur permettoit pas d'adhérer à la réquisition de la France, y refusèrent leur acquiescement. Sur ce refus, le résident de France reçut l'ordre de protester contre l'introduction des troupes appelées dans Genève, & de se retirer de cette ville: alors les liens d'amitié qui unissoient depuis si long-temps Genève à la France, furent un moment relâchés & auroient peut-être été rompus, si des communications franches & amicales n'eussent prévenu des mesures hostiles.

Le conseil exécutif provisoire de France, en chargeant le citoyen français Anne-Pierre Montequiou Fesenzac, général de l'armée des Alpes, de soutenir contre toute atteinte, la dignité de la République française, lui a donné en même-temps de pleins pouvoirs pour terminer à l'amiable les différens qui s'étoient élevés.

Les syndics & conseil de Genève, empressés de donner à la France des marques non équivoques de l'attachement de leur République & du désir qu'ont les Genevois de maintenir la bonne harmonie, qui a si heureusement pour leur patrie, subsisté entre les deux états, ont également investi de leurs pleins pouvoirs, leurs frères & bien aimés frères Jacob Prévost, conseiller d'état, Ami Lullin, ancien conseiller d'état du grand conseil, & François d'Yvernois, conseiller du grand conseil.

« Les susdits plénipotentiaires réunis au quartier-général de l'Andecy, le plénipotentiaire de la République française a déclaré: que la France, incapable de redouter ses ennemis, étoit également d'abuser de la victoire; que venant de rendre à lui-même un peuple conquis, à l'instant même de la conquête, elle ne pouvoit être raisonnablement soupçonnée de vouloir porter atteinte à la liberté

D'un peuple ami; que les calculs de la puissance contre la foiblesse, cette doctrine insolente des despotes, seroient toujours étrangers à une nation qui a fondé ses propres droits sur les droits imprescriptibles de l'homme; que lorsque, au prix du sang de ses citoyens, la République française repousse toute intervention étrangère, elle croit s'honorer, en déclarant, qu'elle ne prétend introduire aucunes troupes, ni dans la ville de Genève, ni sur son territoire, qu'elle n'entend exercer aucune autorité sur cette République, aucune espèce d'influence sur son gouvernement; que si dans les circonstances actuelles, la France demande au conseil & syndics de Genève, de se contenter des forces armées de la République pour remplir le devoir de la défendre, & d'y faire observer & respecter les loix qui la régissent; c'est qu'elle regarde cette mesure comme un garant assuré de la liberté de Genève, & comme un moyen de rendre inviolable la neutralité que cette ville, a professée, & que pour son propre intérêt, elle doit religieusement observer; qu'enfin les intentions de la France, si souvent, si hautement prononcées, ne peuvent être suspectes à un peuple libre; & qu'il ne seroit permis de les calomnier qu'aux auteurs du despotisme & de la tyrannie.

(La suite à demain)

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E

Présidence du citoyen Hérald Sechelles.

Séance du vendredi 9 novembre.

La trésorerie nationale demande un versement de 116 millions, montant du déficit du mois dernier, Renvoyé au comité des finances.

Le ministre des affaires étrangères fait part du traité fait avec Genève. (Nous le rapportons ci-dessus.)

On décrète d'accusation la citoyenne Rohan-Rochefort, prévenue d'être entrée dans une correspondance contre l'état.

On entend l'ex-ministre de la marine, Lacoste, mandé hier par la convention sur les événements des Colonies. On l'inculpoit d'avoir favorisé la contre-révolution des Colonies. Son interrogatoire terminé, on l'a décrété d'accusation.

*Du quartier-général de Mons, ce 6 novembre.*  
*Le citoyen général d'armée Dumourier, au ci-*  
*toyen président de la convention nationale.*

Cette lettre rend compte de la première victoire de la République française, en bataille rangée, dont l'issue a été la prise de Mons. Quarante mille Français ont forcé 28 mille Autrichiens, supérieurement campés, postés sur des montagnes, défendus par des redoutes qu'il a fallu forcer. C'est le 6 qu'à Genap s'est livrée cette sanglante action; 300 hommes ont été tués de notre côté, & 600 blessés. Les Autrichiens en ont perdu 4000 blessés ou tués; on leur a fait 1500 prisonniers; on a pris 9 pièces de canons, dont 2 de gros calibre, & un grand nombre de caissons. Le général Dampierre se porte à Ath où sont les approvisionnements de l'ennemi.

L'officier qui étoit à la barre a dit: Citoyens législateurs, permettez que je vous présente un citoyen auquel nous devons une partie de nos succès de la journée; c'est le valet-de-chambre du général Dumourier; seul il a rallié sous le canon d'un retranchement ennemi, cinq escadrons & quatre bataillons d'infanterie; il a marché à la tête, & le premier a sauté, le sabre à la main, dans les retranchemens qui ont aussitôt été emportés. Le général Dumourier le revoyant, après l'action, l'a embrassé avec transport, & lui a demandé quelle récompense il désiroit. L'honneur, a-t-il répondu, de porter l'uniforme national. BAPTISTE, c'est son nom, a été couvert des plus vifs applaudissemens. Le général Dumourier a donné l'exemple, à la tête de son état-major, il a aussi forcé des retranchemens.

La convention décrète que BAPTISTE sera armé, équipé & monté aux frais de la République. Le ministre de la guerre autorisera le général Dumourier à lui accorder dans son armée, la place qu'il jugera convenable. Un moment après Baptiste a paru en habit de garde nationale, que le président lui a donné au nom de la République, en l'embrassant: toute l'armée a donné les preuves du plus grand courage, & il n'y a pas un individu qui n'y ait participé.

On fait le rapport sur Montesquiou.

On louera à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, n° 160, le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.